

Royan, le 8 juillet 2021

VILLE DE ROYAN

**MISE EN LIGNE LE 27-07-2022**



**COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES**

Dossier suivi par Julien YOUINOU  
*Responsable du Service Juridique*  
Tél. : 05.46.39.56.65  
JY/EG

**Monsieur Pascal PARROT**

*Gérant*

SARL LE LAC « LE RANCHO »

56 avenue de la Ganipote  
**17420 SAINT PALAIS SUR MER**

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception  
N°2C 162 316 9946 3

**Objet** : Convention de Partenariat pour la participation de la  
SARL LE LAC « LE RANCHO » à la « Garden Party des Bacheliers - Édition 2022 ».

Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire  
« original » de la convention de partenariat désignée en objet, conclue entre la Ville  
de ROYAN et la SARL LE LAC « LE RANCHO ».

Monsieur Julien YOUINOU, *Responsable du Service Juridique* - ☎ 05.46.39.56.65 - se  
tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous  
pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire,  
Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire,

Patrick MARENGO

P.J./1

*Exp. au PAR  
le 11.07.2022*

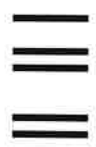
En provenance de :

~~SARL LE LAC LE RANCHA  
56 avenue de la Poste  
17120 Saint Palais sur Mer~~

**MISE EN LIGNE LE 27-07-2018 DE RECEPTION**



Numéro de l'AR : **AR 2C 162 316 9946 3**



Renvoyer à **FRAB**

Présenté / Avisé le :	1 / 2 / 2018
Distribué le :	19 / 07 / 2018
Je soussigné(e) déclare être	
<input type="checkbox"/> Le destinataire	
<input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire	
<input type="checkbox"/> Autre : .....	

Ville de Royan SJ  
 Hôtel de ville (B22.1123)  
 80 avenue de Pontcaillac  
 17205 ROYAN Cedex

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.  
 La Poste agrément n° CB03



VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES

D 22.423

CONVENTION DE PARTENARIAT

POUR LA PARTICIPATION DE LA SARL LE LAC « LE RANCHO »

A LA « GARDEN PARTY DES BACHELIERS - EDITION 2022 »

ENTRE

La Ville de Royan représenté par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « *la Ville* »,

D'UNE PART,

ET

**La SARL LE LAC « LE RANCHO »**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINTES sous le numéro B533063749, représentée par Monsieur Pascal PARROT, son Gérant en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée « *la Société* »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

**La Ville** organise le 8 juillet 2022 la Garden Party des Bacheliers. Cet évènement, à destination des élèves royannais en classe de terminale, sera l'occasion de les féliciter pour l'obtention du baccalauréat et de leur remettre des présents.

Dans le cadre de son activité, **la Société** souhaite promouvoir sa marque et sa visibilité.

La présente convention a pour objet d'acter les termes du partenariat.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

## MISE EN LIGNE LE 27-07-2022

### ARTICLE 1 - OBJET - DATE - LIEU

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre **la Ville** et **la Société** dans le cadre de la Garden Party des Bacheliers qui se déroulera dans le Parc de la Mairie le 8 juillet 2022.

Aucune reconduction n'est envisagée.

### ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS RECIPROQUES

**La Ville** s'engage à faire figurer sur le « Photocall » de la Garden Party des Bacheliers le logo LE RANCHO ® (*marque déposée*) de la société.

En contrepartie, **la Société** s'engage à faire bénéficier **la Ville** de cent trente lots pour « contenant 1 entrée pour le vendredi 08 juillet 2022, 1 consommation au choix (Red Bull, Desperados "00" sans alcool, Jus de fruits "Granini" ou Coca cola) et 1 Porte Clef collector RANCHO » d'une valeur totale de 2 400 €, destinés à être offerts aux élèves royannais en classe de terminale lors de la Garden Party des Bacheliers.

L'utilisation de la marque ® ne pourra se faire que sur le « Photocall » à l'exclusion de toute autre.

Les engagements réciproques n'entraînent aucun transfert de droit d'images.

### ARTICLE 3 - OBLIGATIONS

Chaque partie s'engage expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les clauses de la présente convention. Toute modification aux clauses de celle-ci, devra faire l'objet d'un avenant.

### ARTICLE 4 - RESILIATION

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation, par courrier recommandé avec accusé de réception, par l'une ou l'autre partie, sans préavis.

### ARTICLE 5 - LITIGES

En cas de difficultés, les parties s'engagent à signaler toutes difficultés pouvant naître de l'application du présent contrat et à mettre en œuvre tous les moyens amiables pour déterminer une solution.

A défaut, tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de POITIERS : 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS - Tél. : 05.49.60.79.19, [greffe.ta-poitiers@juradm.fr](mailto:greffe.ta-poitiers@juradm.fr).

Fait à ROYAN, le 08 JUL. 2022  
en trois exemplaires originaux

Pour la Ville,



Seigneur

Pascal MARENGO

Pour la Société,  
Le Gérant,  
**RANCHO**  
SARL RAC  
56 Avenue de la Genipote  
17420 Saint Palais sur Mer  
Tél. : 05 46 23 13 29 - Fax : 05 46 23 34 32  
SARL au Capital de 10 000 € - APE : 93.29Z  
Pascal MARENGO RCS ROYAN 833 063 749 00014  
N° TVA Intra. : FR80533063749